

Gratification de stage sur crédits UT2J

Minimum **6 semaines avant la date de début de stage** (hors fermeture administrative) transmettre la **convention de stage (en 3 exemplaires originaux)** dûment complétée et signée à Laurence Lamy accompagnée de la **fiche étudiant UT2J** également complétée et signée ainsi que les pièces nécessaires au dossier.

Lien pour télécharger les documents :

<https://ent.univ-tlse2.fr/accueil-personnel/formation-vie-etudiante/stages>

<https://ent.univ-tlse2.fr/accueil-personnel/universite/fiche-fournisseur-fiche-client-fiche-etudiant>

Pièces nécessaires au dossier :

- RIB au nom de l'étudiant
- Carte étudiant (recto/verso)
- Carte identité (recto/verso)
- Carte vitale (ou attestation Vittavi/LMDE)
- Attestation d'assurance responsabilité civile

Documents supplémentaires pour les stagiaires étrangers de l'union européenne :

- Carte européenne d'Assurance Maladie
- Assurance rapatriement recommandée

Documents supplémentaires pour les stagiaires étrangers hors union européenne :

- Carte de séjour valide durant la période de stage
- Assurance rapatriement recommandée

Tout dossier incomplet ne pourra être traité et retardera la gratification

Points de vigilances :

- Les périodes de fermetures administratives doivent être déduites de la période de stage et mentionner dans la convention.
- **Aucun stage ne peut débuter avant la signature par toutes les parties du contrat, en d'accident le stagiaire ne serait pas couvert.**
- **Au cas cours du stage, toute modification d'une des dispositions de la convention de stage nécessite l'établissement d'un avenant.**